

DÉPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTAIQUES
ARRONDISSEMENT DE PAU

MAIRIE D'ORTHEZ

EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal

SÉANCE DU 9 MARS 2021

PRÉSENTS : M. HANON, Maire-Président, M. GROUSSET, Mme LEMBEZAT, M. DESPLAT, Mme BAYLE-LASSERRE, M. BOUNINE Jean-Pierre, Mme ROUSSET-GOMEZ, M. SENSEBE, Mme DE MORO, M. LABORDE, adjoints, Mme PICHAUREAU, M. ARENAS, Mme FOURQUET, M. ETCHEBERTS, Mme LABORDE, MM. DUPOUY, CARRERE, Mme BEUSTE, MM. WILS, VIVES, Mmes BOUBARNE, LAMAZERE, M. COSTEDOAT, Mmes DARSAUT, MARQUEHOSSE, MUSEL, MM. CONEJERO, DELTEIL, LABENNE, MELIANDE
ABSENTS/EXCUSES : Mmes GUICHEMERRE (pouvoir à M. WILS), DOMBLIDES (pouvoir à M. MELIANDE), M. BERGES (pouvoir à M. LABENNE)
SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme ROUSSET-GOMEZ

21 - 10 - RECONSTITUTION D'UN FONDS DE CAISSE A LA RÉGIE ANIMATION SPORTIVE

Rapport présenté par Monsieur BOUNINE, maire-adjoint :

Le contrôle de la sous régie des activités sportives effectué le 19 février 2021, lors de la passation de service entre le régisseur de la régie centrale et la nouvelle personne nommée, a révélé l'absence du fonds de caisse d'un montant de 100 €.

Les recherches effectuées ont permis de déterminer cette disparition au mois de septembre 2015, période à laquelle un vol du contenu de la caisse du service des activités sportives avait été constaté.

En effet, le 18 septembre 2015, un dépôt de plainte n°1574 à la compagnie de gendarmerie d'Orthez a été effectué mais il a été oublié de signaler le vol du fonds de caisse.

Toutes les démarches ont été effectuées pour fournir un dépôt de plainte complémentaire concernant ce vol mais la gendarmerie n'est pas en mesure de répondre à la demande de la commune d'Orthez/Sainte-Suzanne.

Le dénouement comptable de cette affaire est proposé par l'inspectrice divisionnaire des Finances Publiques de la Trésorerie d'Orthez via une délibération du Conseil municipal de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- d'entériner le vol du fonds de caisse,
- d'accepter de reconstituer le fond de caisse,
- de prévoir une dépense exceptionnelle au compte 678 de 100 €.

Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 9 mars 2021
Et tous les membres présents ont signé
Pour copie conforme et certificat d'affiche.

Le Maire d'ORTHEZ,
Emmanuel HANON



Affiché en Mairie le